

Profil de baignade de la zone de baignade de Chabannes

Commune de Compreignac

Profil élaboré le : 08/06/2011 - mise à jour : 09/05/2023

Caractéristiques de la baignade		Schéma de la zone de baignade	
Nom de la baignade :	Plage de Chabannes		
Responsable de l'eau de baignade :	Conseil départemental		
Période d'ouverture :	Du 01 juillet au 03 septembre		
Heures de surveillance :	Tous les jours de 12 h 30 à 19 h		
Fréquentation moyenne :	500 personnes par jour		
Equipement :	Poste de secours - bloc sanitaire - kiosque		
Accessibilité aux animaux :	Non		
Autres activités :	Pêche Activités nautiques Sports de plage		

Historique microbiologique de la qualité de l'eau		Carte de la zone d'étude	
---------------------------------------------------	--	--------------------------	--

Qualité de l'eau de baignade au cours des dernières années

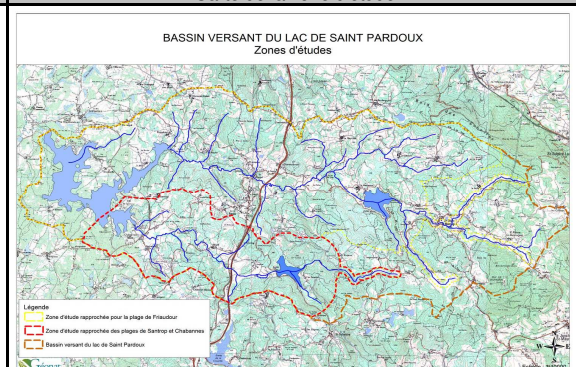
Saison	2018	2019	2020	2021	2022
Classement européen	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente

Classement des baignades en qualité :

"Excellente"
"Bonne"
"Suffisante"
"Insuffisante"

classement réalisé selon la Directive Européenne 2006/7/CE du 15 février 2006, sur la base du mode de calcul en vigueur depuis la saison 2013.

Liste des épisodes de pollution au cours des cinq dernières années



Année	Date	Type de pollution	Origine	Interdiction de la baignade
2022	17 au 29/06	Cyanobactéries : 1,200 mm3/L + toxines		x
2021	17/08	Présence de cyanobactéries : 1,238 mm3/L		
2019	20/08	Développement de cyanobactéries > 20000 cellules/ml		
2018	01/08	Développement de cyanobactéries > 20000 cellules/ml		
2017	28/08	Développement de cyanobactéries > 100000 cellules/ml		x
	03/07 11/07 19/07 25/07 09/08 21/08	Développement de cyanobactéries > 20000 cellules/ml		

Inventaire des sources de pollution et mesures de gestion

Sources de pollution avérées	Impacts	Distance de la zone de baignade	Indicateurs de suivi Gestion de crise	Gestion de crise	Mesures de réduction des pollutions
------------------------------	---------	---------------------------------	---------------------------------------	------------------	-------------------------------------

AUCUNE SOURCE DE POLLUTION AVEREE

Source de pollution potentielles	Impact	Distance de la zone de baignade	Indicateurs de suivis	Gestion de crise	Mesures de réduction des pollutions
Eaux usées	*	Minimum 800 m			Sensibilisation des particuliers pour la mise aux normes des assainissements individuels
Elevage	**	900 m	Observations visuelles quotidiennes : - mesures T°C eau (mini, maxi) - Relevés vents - odeurs et couleur eau	Si dégradation de la qualité de l'eau ou accidents : - arrêté d'interdiction temporaire de la baignade - affichage « aujourd'hui baignade interdite »	Information et sensibilisation agriculteurs et riverains (stockage effluents, accès animaux aux cours d'eau, abreuvement des animaux) Sensibilisation des forestiers pour la réalisation d'interventions respectueuses du milieu aquatique
					Plan de communication par rapport à l'étang du Mazeaud